

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 7 avril, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Loup des Chaumes sur la convocation qui leur a été adressée par le président, Monsieur BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : Mmes ALLOU, BARBIER, DUPRIX, FOURCADE, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, RADUGET, RICHARD, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BONILLO, BURLAUD, DE PAULE, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, PERCHET, TALLAN, TALLON.

Suppléant présent : M. RIVIERE.

Absents excusés : Mmes DUBEAUD, JOCHYMS, MM. BEDOILLAT, FAUCHER.

Pouvoirs : Mme CAGLIONI à Mme ALLOU, Mme PINCZON du SEL à M. MANSSENS, M. LANDOIS à M. PELLETIER.

M. DE PAULE est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2015, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015, comme suit :

- taxe d'habitation	10.38 %
- taxe foncière bâti	8.21 %
- taxe foncière non bâti	17.82 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	9.03 %

- **DECLARE** que les comptes de gestion pour les **budgets annexes « Ordures Ménagères », « assainissement collectif en régie », « assainissement collectif en délégation de service public » et le budget général**, dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

- **VOTE** les comptes administratifs 2014 des **budgets annexes « Ordures Ménagères », « assainissement collectif en régie », « assainissement collectif en délégation de service public » et le budget général**, dressés par l'ordonnateur,

- **REPREND** les résultats de l'exercice 2014 du budget annexe « Assainissement Collectif en régie » de la façon suivante :
En investissement : 18 965.38 € au compte 1068 – réserves,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2014 du budget annexe « Assainissement Collectif en Délégation de Service Public » de la façon suivante :
En investissement : 16 451.87 € au compte 1068 – réserves
En fonctionnement : 132 385.01 € au compte 002 – excédent reporté,

- **ACCEPTTE** la participation prévisionnelle 2015 au SMIRTOM du Saint Amandois pour un montant de 906 136.79€.

- **APPROUVE** les budgets primitifs 2015 de la façon suivante :
 - Budget ordures ménagères :
 - section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 932 315.84 €.
 - Budget assainissement collectif en Délégation de Service Public :
 - section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 927 409.91€.
 - section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 339 905.77 €
 - Budget assainissement collectif régie :
 - section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 511 586.57 €.
 - section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 249 291.00 €
 - Budget général :
 - section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 1 363 809.39€.
 - section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 3 194 596.91€
- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre d'un montant de 21 715.84 € du budget général au budget annexe des Ordures ménagères,
- **APPROUVE** le recrutement de personnels saisonniers des centres d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatifs en contrat d'engagement éducatif, pour cet été 2015 selon les conditions suivantes :
 - pour le mois de juillet, contrats de 21 jours : 19 jours d'ouverture d'accueil de loisirs et 2 jours de préparation,
 - pour le mois d'août, contrats de 22 jours : 20 jours d'ouverture d'accueil de loisirs et 2 jours de préparation, et **AUTORISE** M. le Président à signer les contrats de travail correspondants,
- **ACCEPTTE** la grille tarifaire de l'accueil de loisirs multi-sites pour l'été 2015,
- **DECIDE** que les repas pris pendant les accueils de loisirs multi-sites seront facturés au « prix coutant », selon les prestataires intervenants sur le territoire, et **DIT** que pour les sites ne bénéficiant pas de ce service, des paniers repas seront fournis par les familles utilisatrices du service « Accueil de Loisirs »,
- **ACCEPTTE** l'offre de la société VEOLIA EAU concernant la numérisation des plans de récolement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le territoire de l'assainissement en régie pour un montant de 3 950 € HT soit 4 740.00 € TTC et **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au niveau du taux le plus élevé possible,
- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AE n°304 sur la commune de Lignières, nécessaire à la construction de la future station d'épuration avec, à la charge de la Communauté de communes, les travaux de démolition du hangar situé sur la parcelle, le déplacement et l'aménagement de l'accès à la propriété du vendeur,
- **ADOPTE** le nouveau dispositif d'intervention de la Communauté de communes en matière de fonds de concours liés aux projets destinés à l'installation des professions médicales, aux communes les plus fortement urbanisées soient Châteauneuf-sur-Cher, Lignières, Levet, Vallenay et Venesmes et **APPROUVE** sa mise en œuvre, dès 2015,
- **ACTE et ENTERINE** le communiqué de Monsieur le Président sur la demande de retrait de la commune de Levet de la Communauté de communes notifié le 16 février 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40.

